

SUD-OUEST Périgny

Il cambriolait pour payer ses dettes et son alcool

Publié le 04/02/2015 à 06h00

TRIBUNAL DE LA ROCHELLE Une peine de prison a été prononcée

Hier, à la barre du tribunal correctionnel, un Rochelais de 33 ans faisait profil bas dès lors qu'il avait à répondre de huit cambriolages commis à l'automne 2013, à Périgny.

L'homme, qui avait troqué l'héroïne pour l'alcool, visait les pavillons et forçait le plus souvent avec un tournevis une baie vitrée ou une fenêtre, à l'arrière des habitations.

Le butin, constitué de bijoux et de matériel informatique, était revendu dans des magasins spécialisés ou sur Internet. « J'avais besoin d'argent pour payer mes dettes et pour acheter de l'alcool. »

Confondu par son ADN

Interpellé en décembre par la police, il a été confondu par son ADN.

L'homme a vite reconnu son implication et a même emmené les policiers sur les lieux de ses délits. Ces faits s'ajoutent à d'autres commis au cours de l'année 2013 et pour lesquels il a déjà été condamné. Devenu récemment père de famille, avec du travail via des missions d'intérim, le prévenu s'est excusé auprès des victimes.

La procureure a requis un an d'emprisonnement. Le tribunal l'a suivie mais a confondu cette peine avec celle, aménageable, prononcée il y a quelques mois pour les autres cambriolages.

Cette confusion avait été auparavant sollicitée par l'avocat du prévenu. Le trentenaire devra aussi verser 2 800 euros, somme répartie entre trois parties civiles.